

## ■ CARRIÈRES-SOUS-POISSY

# La Ville opposée au projet d'écoport

La municipalité de Carrières-sous-Poissy a déposé un mémoire en intervention volontaire auprès de la cour administrative d'appel de Versailles. La Ville prend ainsi position contre le projet d'écoport des deux rives de Seine prévu à cheval sur les communes de Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy (34 ha) signant au passage la fin de la marina Saint-Louis.

Eddie Aït fait savoir que le dossier est loin d'être clos puisque Ports de Paris, porteur du projet avec la communauté d'agglomération des deux rives de Seine en 2010, avait fait appel de la décision du tribunal administratif de Versailles de janvier 2018. Ce dernier avait décidé l'annulation de l'arrêté préfectoral autorisant la création du port ainsi que la délibération du conseil d'administration de Ports de Paris déclarant le projet d'intérêt général, suite à un recours intenté par plusieurs associations, notamment Rives



La Ville de Carrières-sous-Poissy s'oppose au projet d'écoport.

de Seine nature et environnement de Carrières-sous-Poissy et les Amis de Triel.

« La vocation première de ce port urbain s'est peu à peu dévoyée, estime Eddie Aït. À l'origine, ce port devait permettre d'attirer les entreprises de la filière bois et ainsi développer un pôle d'activité économique vertueux dédié à l'écoconstruction. Mais au fil des années, on a assisté à un basculement du projet vers

quelque chose de beaucoup moins qualitatif : la filière du retraitement de déchets semblait avoir été privilégiée. »

Le maire rappelle que la municipalité place « la préservation de l'environnement et la protection des populations au cœur de ses priorités » et qu'à ce titre, elle se range du côté des associations locales dans la procédure juridique, d'où le dépôt d'un mémoire en intervention volontaire demandant

la confirmation de la décision du tribunal administratif en première instance.

« Dès l'instant où un projet fait l'objet d'avis défavorables de l'Autorité environnementale et du commissaire enquêteur, encore plus s'il présente des risques pour les populations riveraines, il est du devoir d'une municipalité de protéger les populations. La décision d'intervenir auprès de la cour d'appel de Versailles s'inscrit donc dans la droite ligne de mes engagements de campagne. »

L'édile de faire savoir que la municipalité s'opposera à tout projet « néfaste pour l'environnement et le cadre de vie, nous ne ménagerons pas nos efforts pour valoriser la ville et porter une vision plus pérenne de l'aménagement de notre territoire. Carrières-sous-Poissy ne sera plus un territoire servant ».